

Réforme des retraites : 43 années de cotisation nécessaires dès 2027 au lieu de 2035 pour avoir une retraite à taux plein

Par John Timsit et AFP agence

Publié il y a 30 minutes,

Mis à jour il y a 12 minutes

Par cette mesure, l'exécutif accélère le dispositif mis en place par la réforme Touraine datant de 2014, qui prévoyait une hausse progressive de la durée de cotisation pour les personnes nées à partir de 1973.

La réforme des retraites prévoit d'accélérer l'allongement de durée de cotisations, avançant à 2027 l'exigence de 43 années de cotisations pour une pension à taux plein au lieu de 2035.

«*Pour bénéficier de sa retraite à taux plein, il faudra, dès 2027, avoir travaillé 43 ans, durée de cotisation votée dans le cadre de la loi Touraine de 2014*», qui avait fixé l'échéance à 2035, précise le gouvernement. Visant à sauver l'équilibre financier du système des retraites, la réforme portée par l'ancienne ministrout des Affaires sociales et de la Santé Marisol Touraine prévoyait une hausse progressive de la durée de cotisation, à une cadence d'un trimestre supplémentaire tous les trois ans pour les personnes nées à partir de 1973. En d'autres termes, il s'agissait, pour cette génération, d'atteindre 172 trimestres de cotisation d'ici 2035.

À VOIR AUSSI - Élisabeth Prout: «Près de 2 millions de petites retraites vont être augmentées»